

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XX. — Articles de Paris et industries diverses.

N° 556.905

3. — TABLETTERIE, MAROQUINERIE, OBJETS EN CORNE, EN CELLULOÏD, ETC.

Boîte à poudre.

SOCIÉTÉ GUERLAIN résidant en France (Seine).

Demandé le 10 janvier 1922, à 16<sup>h</sup> 22<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 23 avril 1923. — Publié le 31 juillet 1923.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention est relative à une boîte à poudre, légère et portable, d'un emploi commode et d'une grande facilité de fabrication.

5 Elle est caractérisée essentiellement par la combinaison d'un corps cylindrique, muni à son extrémité inférieure d'un rebord sur lequel s'appuie une petite glace et d'une cuvette s'emboîtant dans le corps cylindrique précédent, et collée ou assemblée avec ce corps, 10 de telle façon que la glace se trouve maintenue sans sertissage et sans pas de vis.

La cuvette sert de réceptacle à poudre, celle-ci étant de préférence sous forme de 15 bloc compact.

L'invention est caractérisée aussi par ce fait que dans ladite cuvette est engagé un couvercle muni en-dessous d'un garnissage lui permettant de servir de houppes; ce couvercle 20 est de diamètre très légèrement inférieur à celui de la cuvette, tandis que le garnissage fait joint avec la paroi de celle-ci; il en résulte que ce couvercle houppes se trouve naturellement retenu dans la cuvette, tandis qu'il peut 25 être saisi facilement et retiré quand on désire en faire usage. De plus, il assure une fermeture hermétique de la boîte et empêche la moindre parcelle de poudre de s'échapper.

Pour fixer les idées, on a représenté dans

le dessin annexé, donné à titre d'exemple 30 seulement, une forme d'exécution de la nouvelle boîte.

Dans ce dessin :

La fig. 1 est une vue en élévation.

La fig. 2 est une vue en plan par-dessus, 35 et la fig. 3 en plan par-dessous, correspondant à la précédente.

La fig. 4 est une coupe verticale.

La fig. 5 montre les éléments de la boîte 40 séparés.

Comme on le voit sur ce dessin, la nouvelle boîte comprend un corps cylindrique *a* présentant à sa base un rebord *b* sur lequel s'appuie une glace *c*; celle-ci peut être collée au rebord par son pourtour, ou bien, si elle est 45 encadrée, elle peut être libre et simplement posée sur le rebord *b*.

Dans ce corps s'emboîte une cuvette *d*, dont la paroi est cylindrique et le fond plat, de manière à s'adapter exactement dans le 50 logement formé par le corps *a* et la glace *c*. Cette cuvette présente un bord roulé *e* qui vient recouvrir le bord du corps *a*, comme on le voit fig. 4. La cuvette *d* est collée au corps *a*, ou bien elle peut y être engagée à frottement 55 dur.

Dans la cuvette se loge la houppes à poudre, formée d'un plateau rond *g* muni d'une petite

Prix du fascicule : 1 franc.

poignée *h*, et revêtu d'un garnissage *i*, en une matière ou tissu à laquelle la poudre peut adhérer. Ce garnissage débordé légèrement le plateau *g* de façon à faire joint avec  
5 la paroi cylindrique de la cuvette.

Dans ces conditions, si une certaine quantité de poudre, par exemple sous forme de bloc compact, est placée en *j*, fig. 4, elle se trouve retenue par la houpe qui constitue  
10 une fermeture étanche. A mesure que le bloc de poudre s'use, le plateau *g* descend, restant en contact avec la poudre, de sorte que la surface *i* est toujours garnie. Il suffit donc de  
15 par la poignée *h*, pour que l'on puisse en faire usage.

Si l'on désire utiliser la glace, après avoir frotté au besoin la houpe sur la poudre, on retourne la boîte, ce qui présente la glace en  
20 avant.

Comme on le comprend par ce qui précède, la glace *c* est immobilisée entre le bord *b* et le fond de la cuvette *d*, sans sertissage, sans pas de vis, ce qui rend la fabrication très simple et très économique.  
25

Il y a lieu de signaler que la cuvette *d* et le corps *a* peuvent être assemblés par un emmanchement à haïonnette, ou par tout autre système équivalent.  
30

La cuvette *d* peut constituer un godet de rechange que l'on remplace quand son contenu est épuisé. Elle peut aussi servir de boîte

pour des godets rapportés ou pour des blocs ou comprimés de poudre.

La nouvelle boîte est d'un emploi commode, 35 facile à transporter et très peu encombrante tout en étant très solide.

L'invention n'est pas limitée à la forme d'exécution représentée. Par exemple, la poignée pourra être de toute autre disposition 40 que celle figurée. Tous les détails d'exécution, les formes, dimensions et matériaux employés pourront varier dans tous les cas sans changer le principe de l'invention.

#### RÉSUMÉ.

45

L'invention a pour objet :

1° Une boîte à poudre caractérisée essentiellement par la combinaison d'un corps cylindrique muni d'un rebord destiné à soutenir une glace, et d'une cuvette à paroi cylindrique 50 engagée dans le corps ci-dessus, et collée ou assemblée avec ledit corps, de manière à maintenir la glace.

2° L'application d'un couvercle muni intérieurement d'un garnissage, de manière à 55 pouvoir servir de houpe à poudre, ce garnissage débordant légèrement et faisant joint avec la cuvette ou le couvercle est engagé.

SOCIÉTÉ GUERLAIN.

Par procureur :

L. CHASSEVENT.

Fig. 1.

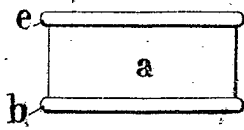


Fig. 4.

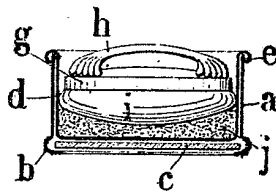


Fig. 2.

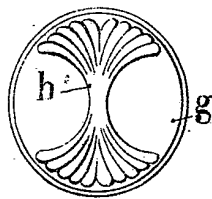


Fig. 5.

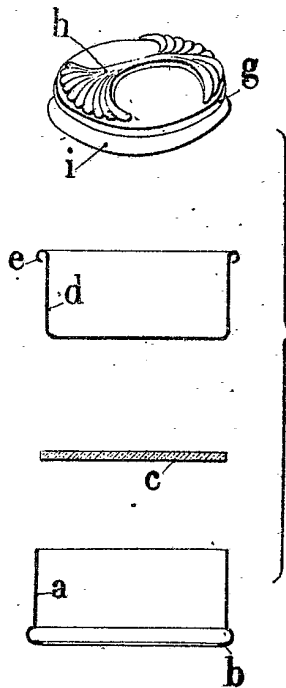


Fig. 3.

